

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

GESTION DES ASSEMBLEES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Le Maire

AP20210329_1

Présents : 28

Annexe : - Tableau des élus du conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte de la démission de M. Patrick CHRETIEN, en date du 18 mars 2021, et de l'installation de **M. Emmanuel TISON**, suivant sur la liste « Rassembler Ouistreham », tenant compte de la démission de Mme Elodie MELEUX.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20210329_2

Présents : 28

Annexe : - Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

■ **COMMANDE PUBLIQUE**

• **Attribution de Marchés :**

- 2021ST03 - MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION SUR LE PATRIMOINE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE PILOTE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (COORDONNATEUR DU GROUPEMENT) : Marché en Appel d'offres ouvert - Accord-cadre de fournitures courantes et de services à bons de commande, attribué à l'entreprise VINCI FACILITIES - 14123 CORMELLES LE ROYAL - pour 1 an et reconductible 3 fois (soit une durée totale de 4 ans). Notifié le 28/01/2021 CU
- 2021ST04 - MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES, RIDEAUX METALLIQUES, BARRIERES LEVANTES ET PORTES PIETONNES AUTOMATIQUES SUR LE PATRIMOINE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE PILOTE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (COORDONNATEUR DU GROUPEMENT) : Marché en Appel d'offres ouvert - Accord-cadre de fournitures courantes et de services à bons de commande, attribué à l'entreprise AF MAINTENANCE - 14790 MOUEN - pour 1 an reconductible 3 fois (soit une durée totale de 4 ans). Notifié le 03/02/2021 CU.

• **Signature d'Avenants :**

- 2020ST01 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE TIERS LIEU/MAISON DES ASSOCIATIONS - Avenant n°1 au Lot n°1 « Démolition/Gros Œuvre » : Avenant en plus-value signé avec l'entreprise NCR - 14730 GIBERVILLE - afin de prendre en compte des travaux complémentaires de renforcement de la dalle béton par la mise en œuvre de dalle portée en béton armé (avenant n°1 au marché à procédure adaptée de travaux notifié le 04/02/2021) :

Montant initial du marché HT		99 998,38€
Montant de l'avenant n°1 HT	+	9 567,03€
Nouveau montant du marché HT		109 565,41€

Nouveau montant du marché TTC 131 478,50€

% d'écart introduit par l'avenant n°1 + 9.56%

- 2020ST01 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE TIERS LIEU/MAISON DES ASSOCIATIONS - Avenant n°1 au lot n°2 « Menuiseries Aluminium » : Avenant en plus-value signé avec l'entreprise MPO - 61000 ALENCON - afin de prendre en compte des travaux complémentaires pour l'ajout d'un bandeau ventouse sur la porte

du RDC d'accès du Tiers Lieu (avenant n°1 au marché à procédure adaptée de travaux notifié le 18/03/2021) :

Montant initial du marché HT	116 700.73€
Montant de l'avenant n°1 HT	+ 570.00€
Nouveau montant du marché HT	117 270.73€

Nouveau montant du marché TTC	140 724.90€
% d'écart introduit par l'avenant n°1	+ 0.49%

■ GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE

■ CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2021-01	04/02/2021	MAD DE LOCAUX	BUREAUX DU LAMANAGE	COOP. MARIT. de LAMANAGE de CAEN- OUISTREHAM	01/01/2021	31/12/2021	R1920
C2021-02	04-févr	AOT DOM.PUB.	TRAMPOLINES DE LA PLAGES	BLIN- GUILLEMARD	28/03/2021	01/11/2021	R1135
C2021-03	11-févr	AOT DOM.PUB.	PORT N°1	DESCLOS M.	01/01/2021	31/12/2021	R5435
C2021-04	11-févr	AOT DOM.PUB.	PORT N°2	DESCLOS M.	01/01/2021	31/12/2021	R8215
C2021-05	11-févr	AOT DOM.PUB.	PORT N°3	DAIRE	01/01/2021	31/12/2021	R7865
C2021-06	11-févr	AOT DOM.PUB.	PORT N°4	MARIE	01/01/2021	31/12/2021	R6695
C2021-07	11-févr	AOT DOM.PUB.	PORT N°5	CLOUET D'ORVAL	01/01/2021	31/12/2021	R16060
C2021-08	12/02/2021	AOT DOM.PUB.	MANEGE DU SQUARE	DESCLOS D.	01/02/2021	30/11/2021	R10750
C2021-12	23/02/2021	AOT DOM.PUB.	ETAL N°4	JEANNE V.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-13	23/02/2021	AOT DOM.PUB.	ETAL N°2	SIMON J.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-14	23-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°3	SIMON J.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-15	23-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°13	JEANNE D.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-16	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°14	NADEAU B.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-17	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°15	NADEAU B.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-18	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°16	MARTIN M.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-19	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°17	MARTIN M.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-20	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°18	MARTIN M.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-21	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°20	SIMON P.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-22	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°21	SIMON P.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-23	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°22	SIMON P.	01-janv	31-déc	340,00€ le trime:
C2021-24	24-févr	AOT DOM.PUB.	ETAL N°23	SIMON P.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-25	02-mars	AOT DOM.PUB.	COMMERCE FORAIN	DESCLOS M.	08/03/2021	01/06/2021	1 €
C2021-26	03-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°19	GENARD C.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-27	03-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°24	PFISTER S.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-28	03-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°1	DOUCET- CAILLARD	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-29	03-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°09	MARIE O.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-30	03-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N° 10	MARIE O.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-31	09-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°8	FEDERICO A.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-32	09-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°7	FEDERICO A.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-33	09/03/2021	AOT DOM.PUB.	ETAL N°5	HUBERT F.	01/01/2021	31/12/2021	340,00€ le trime:
C2021-34	09-mars	AOT DOM.PUB.	ETAL N°6	HUBERT F.	01-janv	31/12/2021	340,00€ le trime:

■ ORGANISATION DES SERVICES – TARIFS ET REGIES

N°	DATE	TYPE	OBJET
D2021-19	08/03/2021	Tarifs service	PISCINE AQUABELLA

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAILL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le



2

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES - Commission ENVIRONNEMENT-
URBANISME-AMENAGEMENT**

Rapporteur : Le Maire

DEL20210329_01A	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Absentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	--------------	------------------------	-----------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, la délibération n°DEL20200602_01D du 2 juin 2020 qui fixait la composition de la commission ENVIRONNEMENT-URBANISME-AMENAGEMENT est modifiée : le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chrétien.

La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
ENVIRONNEMENT-URBANISME-AMENAGEMENT <i>10 membres dont le maire - DEL20200602_01D modifiée</i>	
Environnement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ sensibilisation, études environnementales, politique de l'arbre, politique de l'eau, ➤ espaces naturels, littoral, gestion des OM,... ➤ développement durable : déplacements doux, écocitoyenneté... Urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> ➤ planification urbaine (documents d'urbanisme, développement urbain), ➤ occupation des sols, ➤ droit de préemption Aménagement et cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> ➤ travaux (voirie, réseaux, équipements..), entretien et grands projets publics-privés, mobilier urbain, parcs et jardins, bâtiments et équipements ➤ accessibilité ➤ prévention des risques : Sécurité routière, sécurité des bâtiments et équipements publics (ERP...), organisation des secours (plans ORSEC), plans d'urgence (PPMR), inondations et submersion marine... ➤ Domaine, Patrimoine : cessions, acquisitions, réserves foncières, limites territoriales, domaine public, domaine privé, gestion du cimetière 	3 Membres de droit : (Le maire + 2) <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint délégué/VP : Pasc. CHRETIEN - élus délégué aux travaux/ERP : Ch. GSELL 7 Membres élus : <ul style="list-style-type: none"> - 4 élus liste majoritaire L. JAMMET – F. PELLERIN – JP. MENARD-TOMBETTE – N. ADOUED - 2 élus liste 1 opposition (20%) JY. MESLÉ – E. TISON - 1 élu liste 2 opposition (10%) Ch. NOURRY

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le 31 Mars 2021
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES - Commission FINANCES**

Rapporteur : Le Maire

DEL20210329_01B

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, la délibération n°DEL20200602_01F du 2 juin 2020 qui fixait la composition de la commission FINANCES est modifiée : le conseil municipal désigne à l'unanimité M. CHAUVOIS en remplacement de M. Chrétien.

La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
FINANCES	
<i>DEL20200602_01F modifiée - 10 membres dont le maire</i>	
Finances communales : ➤ examen et suivi du budget ➤ incidences financières de l'ensemble des projets municipaux (coûts, plans de financement) ➤ tout ce qui aura un impact sur les finances communales (subventions, créations de postes...) Financement : ➤ recherches de financements, ➤ suivi des financements européens, Commande publique et contrats publics/privés ➤ Marchés publics ➤ Concessions de service public (casino, stationnements payants, camping municipal, fourrière automobile...) : lancement et suivi ➤ PPP...	Membres de droit : (le maire +1) - Adjoint délégué/ VP : R. PUJOL 7 Membres élus : - 5 élus liste majoritaire Pasc. CHRETIEN – F. PELLERIN – J. CLEMENT-LEFRANÇOIS – Ch. GSELL – F. LHONNEUR - 2 élus liste 1 opposition (20%) JY. MESLÉ – R. CHAUVOIS - 1 élu liste 2 opposition (10%) S. BÖRNER

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES – Comité de la HALLE AUX POISSONS**

Rapporteur : Le Maire

DEL20210329_01C	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, la délibération n°DEL20200602_02D du 2 juin 2020 qui fixait la composition du Comité de la HALLE AUX POISSONS est modifiée : le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chrétien.

La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
COMITE DE LA HALLE AUX POISSONS <i>7 membres dont le maire – DEL20200602_02D modifiée</i>	
Comité consultatif réuni pour la bonne gestion de la halle aux poissons et tout ce qui touche les pêcheurs : Gestion de la Halle aux Poissons : - aménagement et entretien de la halle, - attribution des étals. Règlementation : - règlement intérieur de la halle ; - vérification des conditions d'attribution de l'étal ; - vérification des conditions sanitaires et réglementaires de la vente ; - application et sanctions. Tarification : révision du loyer des étals. Politique en faveur de la pêche : animations de la halle, contribution des concessionnaires aux animations ville. Médiation : - règlement des conflits avec/entre les concessionnaires d'un étal ; - ...	Membres de droit (le maire + 1) - L' élu délégué au commerce/ VP : M. MAUGER 5 Membres élus : - 3 élus de la majorité R. PUJOL – P. QUIVRIN - A. CHAPELIER - 1 élu liste 1 opposition (14.28%) : E. TISON - 1 élu liste 2 opposition (14.28%) : Ch. NOURRY Membres extérieurs : - 2 représentants des concessionnaires pêcheurs, - 2 représentants des concessionnaires non pêcheurs, + éventuellement - le président de l'UCIA, - un représentant de la capitainerie/de la CCI + personnel communal en charge de la Halle, ST...

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le



1

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES – Commission Communale d'Accessibilité
(CCA)**

Rapporteur : Le Maire

DEL20210329_01D

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, la délibération n°DEL20200602_04 du 2 juin 2020 qui fixait la composition de la Commission Communale d'Accessibilité est modifiée : **le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chrétien.**

La commission se compose désormais des membres suivants :

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DEL20200602_04 modifiée	
Président : le Maire ou son représentant	
10 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	
8 Elus de la Liste majoritaire	
Pasc. CHRETIEN, élu délégué à l'accessibilité et à l'aménagement	
Ch. GSELL, élu délégué aux ERP et aux travaux	
I. MULLER DE SCHONGOR, élue déléguée aux seniors et à la santé	
J. CLEMENT-LEFRANÇOIS, élue déléguée au lien intergénérationnel	
P. BESOMBES, élu délégué à la proximité et au logement	
M. MAUGER, élu délégué au commerce et au développement économique	
P. QUIVRIN, Elu délégué aux associations sportives	
JP. MENARD-TOMBETTE	
2 Elus des Listes minoritaires (1/liste)	
E. TISON	
S. BÖRNER	
2 REPRESENTANTS DES PERSONNES HANDICAPEES (TOUCHEES PAR LE HANDICAP)	
2 REPRESENTANTS DES SENIORS	

1 REPRESENTANT DES ACTEURS ECONOMIQUES
1 REPRESENTANT DES PROFESSIONNELS DE SANTE
1 REPRESENTANT DES BAILLEURS SOCIAUX
1 REPRESENTANTS DES AUTRES USAGERS (parent, cycliste, assoc.sport...)
1 REPRESENTANT DE LA CU / TWISTO
+ AGENTS DES SERVICES CONCERNES (ST, SAUE, CCAS...) conviés selon les besoins

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES – Commission AFFAIRES SOCIALES ET
SOLIDARITES**

Rapporteur : Le Maire

DEL20210329_01E

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, la délibération n°DEL20200602_01E du 2 juin 2020 qui fixait la composition de la Commission des AFFAIRES SOCIALES est modifiée : le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chauvois. La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES <i>10 membres dont le maire – D20200602_01E modifiée</i>	
Social et Solidarités ➤ Aide Sociale, bourses communales, ➤ associations caritatives, aide humanitaire ➤ jardins d'insertion ➤ ... Logement ➤ Logements communaux ➤ Logement social ➤ Logement indigne ou insalubre ➤ politique de l'habitat Santé ➤ protection, pôle santé, professionnels, protection sanitaire, structures d'accueil ➤ prévention, action contre le cancer, dons du sang... Séniors ➤ accueil, EHPAD, Espace Jules Vicquelin ➤ aide au maintien à domicile, services aux personnes âgées Gens du voyage ➤ aire d'accueil permanente ➤ grands passages	Membres de droit : (le maire + 2) - Adjoint délégué/ VP : I. MULLER de SCHONGOR - élu délégué à la cohésion sociale : J. CLEMENT-LEFRANÇOIS 7 Membres élus : - 4 élus liste majoritaire B. PINON - A. CHAPELIER – JP. MENARD-TOMBETTE – P. DEUTSCH - 2 élus liste 1 opposition (20%) P. SEGAUD CASTEX – E. TISON - 1 élu liste 2 opposition (10%) S. BÖRNER

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE
Romain BAIL



Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUEU (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES – Commission VIE LOCALE**

Rapporteur : Le Maire

DEL20210329_01F

Présents :

Pouvoirs :

Abstentions :

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, la délibération n°DEL20200602_01G du 2 juin 2020 qui fixait la composition de la commission VIE LOCALE est modifiée : le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chauvois.

La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
VIE LOCALE <i>D20200602_01G modifiée - 20 membres dont le maire</i>	
<p>Culture et Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Culture : développement culturel, centre socioculturel et salles de spectacles, salles d'exposition, école de musique, cinéma, relations avec les associations culturelles ➤ Patrimoine : protection et valorisation du patrimoine (bâti, mobilier et écrit), monuments historiques, archives, bibliothèque-Médiathèque, musées ➤ Gestion de salles communales : galerie de la plage et Grange aux Dîmes ➤ devoir de mémoire, monuments commémoratifs, valorisation de l'histoire de la ville... <p>démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi des doléances et demandes ➤ consultation des habitants..., <p>proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ service au public, charte Marianne, Maison France Services, Tiers-lieu, Agence postale ➤ mobil'homes (BELAMO et salle de convivialité) ➤ emploi : situation et de évolution des emplois sur Ouistreham, cellule emploi, réseau d'acteurs, formation, insertion, aide aux projets (couveuse et pépinière d'entreprises, microcrédits...), codéveloppement. ➤ Dialogue social : convention collective, agenda social (montage social pour la mandature), politique sociale en faveur du personnel, (protection sociale complémentaire, temps de travail, 	<p>Membres de droit : (le maire +10)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint délégué/ VP : P. BESOMBES - Adjoint délégué culture : S. MIRALLES - Adjoint délég. événementiel : S. POLEYN - Adjoint délég. Sport : L. JAMMET - élu délég. Assoc. sportives : F. PELLERIN - élu délég. tourisme : P. QUIVRIN - élu délég. animations jumelages : Th. TOLOS - élu délég. Assoc. culturelles : N. AOUEU - élu délég. vie de la station : F. LHONNEUR - élu délég. commerce : M. MAUGER <p>+ 9 Membres élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 élus de la majorité A. CHAPELIER – A. NAUDOT – M. BIGOT – P. DEUTSCH - 3 élus liste 1 opposition (14%) JY. MESLÉ – P. SEGAUD CASTEX – E. TISON - 2 élus liste 2 opposition (9%) S. BÖRNER - Ch. NOURRY

- jours de congés...), prévention des risques professionnels, management, fonctionnement des services...
- vie associative : soutien aux associations, gestion des ressources (grange aux dîmes et salles MAD des assos, minibus des assos...) conventions, subventions, forum, jumelages,
- Animations, fêtes et cérémonies**
- événementiel, animations communales et associatives, foires
 - gestion de moyens : grange aux dîmes, locaux Bleu/jaune, personnel et matériel événementiel
- commerce et développement économique**
- commerce sédentaire et non sédentaire, artisanat,
 - forains, cirques
 - politique d'aménagement, rues aménagées pour le commerce
 - locaux commerciaux et occupation du domaine public à caractère commercial,
 - campings et activités touristiques (loisirs, restauration...)
- Sport et nautisme**
- politique sportive : activités, relations avec le monde sportif, équipements (gymnases, terrains, équipements, piscine..) labélisation.
 - Nautisme : activités sportives du littoral, partenariat SNSM, CANO, port de plaisance, port maritime

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

FINANCES COMMUNALES – COMPTE DE GESTION 2020

DEL20210329_02

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Annexe : - Cf. annexe CA2020

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 26/3/2021

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif et comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le document est consultable dans son intégralité auprès du Pôle Finances.

*Note : le compte de gestion doit être adopté **préalablement** au vote du compte administratif sous peine d'annulation (Conseil d'Etat n°65013 du 3 novembre 1989).*

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

31 MARS 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham (**absent du vote du compte administratif, la présidence est confiée à Mme Lechevallier**).

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

FINANCES COMMUNALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexe : - CA2020 et sa note de présentation

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 26/3/2021

L'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ainsi, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes [...].

Ces documents, qui révèlent les résultats financiers de l'exercice et sont repris dans la note d'information jointe à la convocation, sont soumis pour approbation à l'assemblée délibérante, qui devra les arrêter définitivement par un vote.

Au sein de ces documents, les membres du conseil pourront trouver notamment

- un état des dépenses liées aux élus (indemnités de fonctions et de représentation, frais de missions, formations...);
- une synthèse des coûts et manques à gagner pour la commune du fait de la crise COVID-19 et du soutien aux acteurs économiques de Ouistreham.

Note : conformément à l'article L1612-12 du CGCT, la date limite de vote du CA est fixée au 30 juin de l'année N+1 (et la date limite de transmission en Préfecture est fixée au 15 juillet par référence à l'article L1612-13 du CGCT). L'ordonnateur procédant en termes de solde, les résultats des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice devront être identiques.



Préalablement au vote du compte administratif, en conformité avec l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à **désigner le président de séance** parmi ses membres (hors le maire, ordonnateur), qui assurera la présidence de la séance pendant le vote de la délibération qui doit arrêter le compte administratif.

Note : ces dispositions ne font pas obstacle à ce que le maire assiste à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ; en conséquence, il convient de prendre note qu'un conseiller empêché ou absent ne peut donner pouvoir au maire lors du vote du compte administratif.

1. Délibération n°20210329-02 A / désignation du président de séance pour le vote du compte administratif :

DEL20210329_03A	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Préalablement au vote du compte administratif, en conformité avec l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LECHEVALLIER pour assurer la présidence de la séance pendant le vote de la délibération qui doit arrêter le compte administratif.

2. Délibération n°20210329-02 B / Arrêt du compte administratif 2020 - BUDGET GENERAL :

DEL20210329_03B	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 4	Suffrages exprimés :24	Pour : 22	Contre : 2
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	------------

En l'absence du maire et sous la présidence de Mme Lechevallier, le Conseil Municipal procède au vote du compte administratif de l'exercice 2020 dont il constate la concordance avec le compte de gestion du trésorier : le compte administratif du budget général est adopté à la majorité avec 2 voix contre¹ et 4 abstentions².

3. Délibération n°20210329-02 C / arrêt du CA2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :

DEL20210329_03C	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Le compte administratif du budget annexe Transports est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés³.

4. Délibération n°20210329-02 D/ arrêt du CA2020 - BUDGET ANNEXE LOCATIONS :

DEL20210329_03D	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 6	Suffrages exprimés : 22	Pour : 22	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Le compte administratif du budget annexe Locations est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés⁴.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE




Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

¹ Mme Börner et M. Nourry.

² Mme Segaud Castex et MM. Chauvois, Meslé et Tison.

³ Mmes Börner et Segaud Castex et MM. Chauvois, Meslé, Nourry et Tison s'abstiennent.

⁴ Mmes Börner et Segaud Castex et MM. Chauvois, Meslé, Nourry et Tison s'abstiennent.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

FINANCES COMMUNALES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DEL20210329_04

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Annexe : - Rapport d'orientations budgétaires

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 26/3/2021

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (et au nouvel article L2312-1 du CGCT qui en découle), dans le cadre de l'information budgétaire des élus locaux, **les communes de plus de 3 500 habitants** sont tenues de présenter, dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui donne lieu à un débat (DOB) en séance de conseil municipal.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 et l'art. D2312-1 du CGCT précisent que ce rapport, joint à la convocation, doit comporter *a minima* les éléments suivants :

- 1°) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement. [...]
- 2°) La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement** [...].
- 3°) Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les **perspectives pour le projet de budget**.

Comme en dispose l'article L2312-1 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;
- prend acte de l'existence du rapport (ROB) sur la base duquel il s'est tenu ;

Ce rapport sera transmis au président de Caen la mer et mis à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site officiel de la commune dans un délai de quinze jours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**FINANCES COMMUNALES – ETALEMENT DES CHARGES LIEES A LA CRISE SANITAIRE –
délibération de principe**

DEL20210329_05

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Müller de Schongor – VU en C° finances du 26/3/2021

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire de la COVID-19 affectent les budgets et comptes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment par leurs effets sur les équilibres budgétaires et sur la capacité d'autofinancement ainsi que sur la comparabilité des comptes par rapport aux exercices précédents.

En conséquence, pour répondre à leur demande et les aider à assumer les dépenses exceptionnelles qu'elles ont pu engager dans le cadre de la crise sanitaire, en lissant leur impact budgétaire, le gouvernement a publié une circulaire qui autorise notamment l'étalement, par dérogation, de certaines dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (réf. Circulaire du 24 août 2020 qui vise à préciser les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire de la COVID-19).

Ainsi, les collectivités ont la possibilité d'étaler, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, les dépenses suivantes :

- dépenses directement liées à la gestion de la crise de la Covid-19 (frais de nettoyage, fourniture de matériel de protection au personnel, frais liés à l'aménagement de l'accueil du public, achat de matériel médical) hors frais de personnel ;
- dépenses liées au soutien du tissu économique, aux associations et entreprises (dans le respect des compétences communales et de la réglementation de la commande publique) ;
- dépenses liées au soutien social (apporté dans le cadre des compétences communales) ;
- dépenses liées aux surcoûts induits par les modifications et avenants aux contrats de la commande publique, qui résultent de la période d'urgence et de la crise sanitaire ;
- Subventions, contributions et abondements au bénéfice de budgets annexes et de diverses structures pour répondre aux effets de la crise sanitaire.

Ces dépenses seront inscrites dans le compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 » spécialement créé afin de garantir la traçabilité des opérations.

Dans un but de clarté financière, les collectivités pourront aussi retracer dans une annexe budgétaire du compte administratif, l'ensemble des dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, qui auront été mises en

œuvre, pour faire face à la crise sanitaire. Cette annexe devra être validée par les services par le comptable accompagnée par la délibération de référence.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** l'étalement sur une durée de 5 ans des charges liées à la Covid-19 ;
- **DECIDE** de prévoir l'ouverture des crédits nécessaires à l'opération d'étalement en fin d'année 2021, dans le respect des dispositions de l'article L1612-11 du CGCT, sur les comptes 4815 et 796 pour les dépenses réalisées en 2020 et 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

31 MARS 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE – AVANCEMENT DE GRADE
SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL**

DEL20210329_06

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Naudot – VU en C° finances du 26/3/2021

Suite à sa réussite à l'examen professionnel, un agent du Pôle CCAS est éligible à un avancement de grade sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe et sollicite son intégration dans ce grade en adéquation avec ses fonctions actuelles d'animateur séniors.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le grade dans lequel le poste est ouvert :

MODIFICATION DE GRADE				
Poste/service	Nouveau grade créé au 01/04/2021	Base	Grade d'origine à supprimer	Base
FILIERE ANIMATION				
Animateur Séniors / Pôle CCAS	Adjoint territorial d'animation ppal 2 ^{ème} classe	35/35e	Adjoint territorial d'animation	35/35e

➤ *Le grade d'origine ne pourra être supprimé qu'après présentation en CT.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

31 MARS 2021

Affichée le

Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

GESTION ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE POUR L'ENLEVEMENT ET L'EVACUATION DU SABLE EXCEDENTAIRE SUR LA PLAGE

DEL20210329_07

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Annexe : - convention

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 26/3/2021

La commune de Ouistreham, ville balnéaire de bord de mer, a sur son territoire une portion de plage qui est bordée d'une promenade d'environ un kilomètre de longueur. Aucune digue, ni aucun obstacle ne protégeant cette promenade, celle-ci, en fonction des conditions climatiques, est le lieu d'une accumulation de sable qui, s'il n'est pas enlevé, en empêche un usage normal.

La Société d'Exploitation des Transports Rousselet s'est proposée pour assurer une partie du nettoyage de la zone de la plage (cf. le plan joint à la convention), le sable retiré étant valorisé ensuite librement par la Société qui s'engage en contrepartie au versement d'une redevance à la ville de Ouistreham. Ainsi, une convention temporaire est habituellement signée depuis quelques années avec cette entreprise, la dernière étant arrivée à son terme le 30 septembre 2020.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés¹** d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de prestation de service avec La Société d'Exploitation des Transports Rousselet, communément désignée « l'entreprise Rousselet », dans les conditions inscrites dans le projet de convention joint à la convocation, et notamment :

- La convention est signée pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2020, jusqu'au 30 septembre 2022, correspondant à 2 saisons d'exploitation ;
- Le prestataire est autorisé à valoriser le sable enlevé ;
- le prestataire s'engage à préserver l'environnement et à verser à la commune une redevance annuelle fixée sur la base de soixante-quinze centimes (0,75€) par tonne naturelle de sable enlevé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le



¹ Mmes Börner et M. Nourry s'abstiennent.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS SPORTIFS – PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASSE MAURICE CHEVALIER (COSEC)

DEL20210329_08

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 26/3/2021

En 1975, la commune s'est engagée dans la construction d'un complexe sportif dit complexe omnisports évolutif couvert (COSEC).

Ce type de gymnase que l'on retrouve dans de nombreuses villes dites « moyennes », est également appelé gymnase polyvalent : à l'usage prioritairement des collèges et lycées, il répond aux besoins pédagogiques et l'ensemble des activités sportives peuvent être enseignées dans le cadre scolaire sur un seul et même site. Ainsi, le COSEC de Ouistreham a trouvé tout naturellement sa place à proximité immédiate du collège Jean Monnet.

Le bâtiment d'origine a fait l'objet d'une extension en 2013 afin d'augmenter la surface des vestiaires en façade Nord-Est. Régulièrement entretenu et objet de réparations ponctuelles ces dernières années, il nécessite aujourd'hui une réhabilitation plus globale.

La commune souhaite accompagner cette réhabilitation d'une nouvelle extension visant à accueillir le club-house des clubs de hand-ball et de basket-ball, ce dernier étant actuellement accueilli dans un bâtiment préfabriqué à 20 mètres du Cosec, dans un cadre provisoire. Cette délocalisation permettra de supprimer ce préfabriqué.

Par ailleurs, un bâtiment de stockage en mauvais état, situé juste en face de l'actuel club-house et utilisé actuellement par une association d'entre-aide, devra être démoli en même temps.

Le projet de réhabilitation et d'extension, présenté à la commission Urbanisme du 19 janvier 2021, comporte 4 grands objectifs :

- La réfection du sol ;
- Un agrandissement par la création d'un club house ;
- la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- la réhabilitation et la rénovation de certains postes et équipements (isolation, réfection des pignons, étanchéité, chaufferie).

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés¹ d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

¹ Mme Börner et M. Nourry s'abstiennent.

REHABILITATION ET EXTENSION DU COSEC			
Plan de Financement			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant €TTC	Postes	Montant €
Etudes, contrôle, SPS	247 050	Subvention au titre de la DSIL (max.40% du HT)	669 780
Travaux	1 714 290	Subvention CD14 – contrat de territoire (max.40% du HT)	669 780
Equipements	48 000		
		Autofinancement :	669 780
		FCTVA 16.404%	329 612
		Fonds propres ORB (min.20% du HT)	340 168
TOTAL TTC	2 009 340	TOTAL	2 009 340
Dont TVA 20%	334 890		

Une autorisation de programme sera soumise au vote du conseil municipal lors du vote du Budget primitif 2021.

*Note pour rappel : par délibération en date du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire pour « demander à tout organisme financeur **public ou privé**, l'attribution de subventions **de nature à contribuer au financement de travaux et de toute opération d'investissement et à l'achat de tout équipement subventionnable** ».*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS CULTURELS – PROJET DE 2^E SALLE DU CABIEU –
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

DEL20210329_09

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Miralles – VU en C° finances du 26/3/2021

Par délibération en date du 8 décembre 2019, la commune a validé le projet d'aménagement et d'agrandissement du cinéma Le Cabieu, qui comprend notamment la création d'une 2^e salle de cinéma en extension du cinéma existant, d'une capacité de 105 places, la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment et le remplacement de la chaudière sous-dimensionnée.

Il convient de modifier le plan de financement pour tenir compte des éléments suivants :

- D'une part, le plan de financement initial ne tenait pas compte de toutes les aides que la commune pouvait solliciter, et notamment, dans le cadre du nouveau Plan de Relance, la commune peut prétendre à une nouvelle aide au titre de la DSIL, plafonnée à 40% du montant HT des dépenses engagées ;
- D'autre part, si le Département a répondu favorablement pour apporter une aide plafonnée à 40% du montant global des travaux, certaines autres demandes de subventions ont reçu une réponse négative ;

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le plan de financement, en validant le tableau suivant :

AMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU CINEMA LE CABIEU			
Plan de Financement			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant €	Postes	Montant €
Etudes	115 500	Subvention au titre de la DSIL (max.40% du HT)	408 000
Travaux	807 000	Subvention CD14 – contrat de territoire (max.40% du HT)	408 000
Equipements	97 500		
TOTAL HT	1 020 000	Autofinancement :	408 000
TVA 20%	204 000	FCTVA 16.404%	200 784
		Fonds propres ORB (min.20% du HT)	207 216
TOTAL TTC	1 224 000	TOTAL	1 224 000

Note pour rappel : par délibération en date du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire pour « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions de nature à contribuer au financement de travaux et de toute opération d'investissement et à l'achat de tout équipement subventionnable ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

PETITE ENFANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC LA CRECHE LES P'TITS MOUSSES

DEL20210329_10	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : – convention

Rapporteur : Mme Pinon – VU en C° finances du 26/3/2021

La Commune de Ouistreham apporte son soutien logistique et financier aux associations qui participent à l'organisation et au développement des activités culturelles, sportives, citoyennes, humanitaires et de loisirs, notamment à l'intention des mineurs, et ont un rôle certain dans l'attractivité de la commune pour les familles.

La crèche parentale « les P'tits MousSES » a vu le jour en 1993 grâce à la volonté d'un groupe de parents de créer un mode d'accueil collectif pour leurs enfants.

Considérant que son intervention s'inscrit dans les champs d'actions prioritaires permettant d'offrir un mode de garde collectif sur son territoire, la commune de Ouistreham a toujours eu à cœur de soutenir l'association.

Dans un premier temps, la Commune a mis à disposition de l'association un appartement aménagé pour accueillir 13 enfants. En 2005, elle a pu déménager dans de nouveaux locaux construits par la commune et devenir un établissement à gestion parentale de 37 berceaux. En 2019, la commune a encore procédé à quelques travaux d'agrandissement et d'aménagement de la crèche, pour tenir compte d'un regroupement et d'une évolution de la structure en multi accueil, qui compte 41 berceaux.

En plus de ce soutien en nature, la commune propose chaque année son soutien financier sous la forme d'une subvention de fonctionnement. *Pour rappel, ces aides s'élevaient à 65000 € en 2015, 78000 € en 2016, 78000 € en 2017, 93000 € en 2018, 20000 € en 2019, et 75000 € en 2020.*

Sur proposition de la CAF et eu égard à la situation financière excédentaire de l'association, les parties ont convenu d'un plan prévisionnel et triennal de participation par lequel l'association s'engage à prélever sur ses fonds propres une partie des sommes nécessaires à son fonctionnement. La participation communale en sera donc d'autant réduite sur cette période :

Montants prévisionnels des ressources de fonctionnement de la crèche			
	2021	2022	2023
Subvention COMMUNE	116 000€	141 250€	141 250€
Fonds propres CRECHE	25 000€	0€	0€

En contrepartie, la crèche s'engage à ce que les berceaux soient prioritairement attribués aux enfants de familles ouistrehamaïses ou dont l'un des parents travaille à Ouistreham.

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

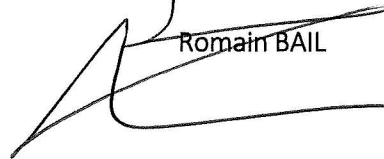
- **APPROUVE** le principe d'une convention triennale conforme aux projet joint en annexe de la convocation, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31/12/2023, qui fixe pour chaque année le montant de la subvention annuelle de la commune ainsi que les aides logistiques, en nature, de la commune (mise à disposition de locaux, fourniture des fluides, accès privilégié à des événements...);
- **S'ENGAGE** à inscrire le montant des subventions au compte 6574 du budget primitif des années correspondantes, soit 116 000€ en 2021 (2 835.36€ par berceau), puis de 141 250€ en 2022 et 2023 (3 445.12€ par berceau) ;
- **S'ENGAGE** à inscrire en recettes le montant du remboursement des frais de mise à disposition de personnel pour l'entretien des locaux (estimés à 25000€ hors frais de gestion), comme cela a été préconisé par la Chambre régionale des Comptes ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,



LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **31 MARS 2021**
Certifiée exécutoire le